

pays en développement. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires et des modifications apportées à l'ordre des priorités en matière de développement, les efforts de l'ACDI en faveur du secteur forestier ont diminué ces dernières années, passant de 90 millions de dollars en 1989 à 70 millions en 1994.

Grâce à un vaste réseau de communications à l'échelle nationale et internationale, les résultats des recherches peuvent être mis en commun au moyen de publications, de colloques, de logiciels, de trousseaux de formation, d'échanges de scientifiques et de techniciens et de la prestation de conseils d'experts. On peut donner en exemple une campagne internationale d'envergure lancée par le Centre canadien de télédétection de Ressources naturelles Canada en vue de promouvoir la télédétection. L'une des nombreuses retombées de cette campagne sera la capacité de mieux évaluer l'état des forêts tropicales qui sont souvent cachées sous une couverture de nuages et qui ne peuvent donc pas être étudiées au moyen de techniques faisant appel à la télédétection optique.

Activités reliées aux conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques

La communauté forestière canadienne participe à plusieurs projets, visant la conservation et l'utilisation durables des ressources biologiques, qui sont le complément de ceux décrits dans le présent rapport à la section traitant de la préservation de la diversité biologique. L'un de ces projets a permis de préparer, en consultation avec les provinces et les territoires, un rapport provisoire qui comporte des définitions pratiques de la biodiversité prenant en compte les disparités régionales. La version définitive du rapport sera terminée au début de l'année 1995, période à laquelle les provinces et les territoires commenceront à établir des définitions provisoires propres à leurs différentes régions biogéographiques. On doit également remarquer que la biodiversité est l'un des sept critères qu'utilise le Canada pour définir l'aménagement durable des forêts à l'échelle du pays.

Dans le cadre de la stratégie nationale sur les forêts, des engagements ont également été pris concernant les points suivants : compléter, d'ici l'an 2000, un réseau d'aires protégées, représentatives des forêts canadiennes; fournir des points de repère écologiques; protéger les aires d'une valeur biologique unique; garantir l'expérience de régions sauvages. La Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont mis chacun en place une stratégie officielle concernant les aires protégées. D'autres provinces et les territoires prévoient mettre en oeuvre leur propre stratégie d'ici la fin de l'année 1995. La stratégie du Québec, qui est actuellement en voie d'élaboration, comporte un plan d'action précis exclusivement consacré à la biodiversité de la forêt.

Le Service canadien des forêts a alloué une somme de 2,8 millions de dollars, échelonnée sur cinq ans, à des projets visant : à déterminer le rôle que joue la forêt boréale dans le cycle du carbone et dans la modification du climat à l'échelle mondiale, à mener des recherches à propos des répercussions du changement climatique sur les écosystèmes forestiers et à mettre au point des outils de prévision. Au cours de la dernière année, 13 projets ont reçu des subventions, dont le total s'élève à 422 000 dollars. En 1994-1995,